



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT ABROGATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE À MONSIEUR JONATHAN CARDON

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-19 et L. 2122-20 ;
VU l'arrêté n° 574_2025 du 20 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jonathan CARDON ;

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Jonathan CARDON de la collectivité ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 574-2025 du 20 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Jonathan CARDON est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sous forme électronique, transmis à Monsieur le Préfet de l'Eure et notifié à Monsieur Jonathan CARDON.

Fait à Pont-Audemer, le 14 octobre 2026

Le Maire


Alexis DARMOIS

